

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

44 grains de bled mesure de Morge et 48 L d'Argent  
 Cette Pension est payée comme je l'ai dit plus haut.  
 1°. Les Pères de famille tirent 3 grains de bled et 2 sols par chaque Enfant.  
 2°. Chaque chef de famille paye 3 grains de bled et 1 sol.  
 3°. Les bourgeois de commune et des Pauvres complètent la pension dans une proportion qui varie selon le nombre des Enfants qui sont Pauvres.

*Verre*

Observation que je puis faire, c'est que Roverolle est située au centre, et à la même distance, à égale distance des trois Villages, d'Apples, de Bussy, et d'Arminet.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

- Colombière*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?  
*C'est un Village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?  
*C'est une Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?  
*De Colombière*
- d. District de *Morges*
- e. Canton de *Séna*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Environ quart d'heure*  
 (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- Le moulin de Fivel, celui de Colombière, et la Ripette*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.  
*quart d'heure*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il n'y en a point à présent, que de ceux de Village de Colombière*

145  
No 73

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?  
*Environ demi heure!*

a. Leurs noms. *Saphorin, Charmont, Cottons et Sullierous.*

b. Leurs distances réciproques.  
*Environ demi heures.*

I I.

## I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?  
*La Lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique et la Musique; et aux plus jeunes, à Epeller, et l'A. D. C.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? — *On la tient aussi en été, excepté aux congés = des Moissons et des Vendanges. Elle dure en hiver environ 7 heures, et en été, à proportion d'enfants.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?  
*L'Abregé d'Osterwald, et des Livres de Passages, Cantiques, et d'Autres.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?  
*Avec régularité.*

9°. Durée de l'école chaque jour?  
*Comme est dit art. 6°*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? — *Non.*  
*On les place à proportion de savoirs, autant que possible.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? — *Le Pasteur, de concert avec les Consistoriaux, faisaient un examen, et la sig. choisissait, la ville de Sausanne.*

b. D'où est-il?  
*De Colombier, Geu*

c. Son nom *Louis Rochat*

( 3 )

d. Son âge.  
*Environ 42 Ans, né en 57.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? — *4.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?  
*Environ 20 ans, dès l'an 80.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?  
*A la Vallée de Jong, lieu de Mairanau.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?  
*L'agriculture.*

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? — *32.*

a. En hiver, } *52. qui est le nombre des Enfants de l'École*  
b. En été, } *soit garçons ou filles. 26 garçons et autant de filles, 10 à 15 plus ou moins*

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? — *Non.*

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.  
*Bien de Commune.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? — *Non.*  
*Il n'y a point de biens d'école.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?  
*On donne de très petits prix aux Visites d'Écoles de Sautens, et on ne paye rien pour y être admis.*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? — *Il est vieux.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?  
*Il n'y en a qu'une, et dans la Maison Commune.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? — *Non.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.  
*La Commune.*

146

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?  
*Environ 4 Sacs Mesuel, et un Sac d'Avoine.*

A. En argent, bled, vin, ou bois?  
*Arg. Ch. S. v. 3 S. p. l. Avoine. La Commune livre 2 S. S. et la Bourse des parents 1 S. S. et le bled 1 S. S. point de vin, point de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de...  
*Les particuliers payent 1 q. de bled, chaque père de famille qui a des enfants qui vont à l'école, et chaque particulier qui sème du bled, semi bled et de qui manque, la commune le complète. La commune paye le sac d'avoine.*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? — *point*

b. Ou des fommes assignées & payées à l'école? — *point*

c. Fondations? — *point*

d. Caisses communales? *rien de commun, s'est dit ci dessus ce que la commune paye*

e. Biens d'église? — *point*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? — *idem*

g. De biens-fonds?  
*Un petit morceau pour jardin et Chenevise*

h. Ou d'autres capitaux quelconques?  
*point.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Colombiere le 6. Mars 1799.*  
*Louis Rochat*

*Colombiere*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Vullieron.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *C'est une Paroisse qui a un Agent.*

d. District? *de Morges.*

e. Canton? *Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.  
*Il n'y en a que trois, & elles font toutes dans le premier quart d'heure.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Le Grand & le Petit Sovillans, & Colonge qui font des fermes.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.  
*Les deux Sovillans à un quart d'heure, & Colonge de 1/2 à dix minutes.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?  
*Il n'y a que ceux de la Commune de Vullieron, dont le nombre est 75.*